

Aigrie, la bonne dame exagère, mais cet extrait jette une lumière crue sur l'état d'esprit des milieux dit « bien-pensants » de notre ville, troublés par l'atmosphère envenimée de la lutte entre la franc-maçonnerie et l'église.

Le 27 décembre 1890 le Conseil communal de la ville de Luxembourg, fit inscrire la résolution suivante au registre des délibérations : « Sur la proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins, Considérant que feu M. François Scheffer, décédé en 1844, a rendu des services signalés à la ville dans les fonctions qu'il remplissait comme officier municipal depuis l'An IV de la République jusqu'en 1843 ; Décide : le Nom de Scheffer François, sera inscrit au Livre d'Or, ainsi qu'au Tableau commémoratif des Bienfaiteurs de la Ville. »

Quelques lustres avant cette décision, la municipalité avait déjà honoré la mémoire de son ancien bourgmestre en donnant son nom à l'allée derrière laquelle se tenait la « Schobermesse ».

## LA VEUVE SCHEFFER-SEYLER.

Toutes les branches de la famille Scheffer étant éteintes, il ne restait plus à la veuve du bourgmestre honoraire que ses innombrables neveux et nièces. Ce fut la « Matant Scheffer », vénérée et entourée, avec quelques arrière-pensées naturellement. Elle voua le restant de ses jours à des œuvres d'une dévotion éclairée et à des actes de philanthropie. Mais ceux qui avaient trop spéculé sur les deniers de Matant Scheffer furent cruellement déçus.

Dès 1851 les pères Rédemptoristes commencèrent à organiser des missions populaires fort courues, puis se fixèrent dans la rue Chimay à Luxembourg. Le plus zélé et le plus populaire parmi eux, le père ZOBEL circonvoit Madame Scheffer et la décida à lui céder pour la construction de son église et d'un couvent, l'ancien jardin des pères Capucins, que feu son mari avait acquis comme « bien national » pour une somme dérisoire. (54)

D'après l'acte de vente du 3. 1. 1852, fait par devant le notaire N. Mothe, entre Madame Scheffer et le père Ambroise Zobel, celui-ci avait à payer un acompte de 5 000 francs sur le prix de vente de 50 000 francs, le solde restant à verser dans les six mois après la mort de la venderesse « à qui il appartiendra. »

Les intérêts étaient de 4%. Si l'on voulait se donner la peine, on pourrait revoir les actes du procès que la famille fit au père Zobel, l'on apprendrait combien ce dernier a vraiment payé en tout sur le prix de vente de 50 000 frs. (55)

Au fond, il n'était que juste retour des choses, que le bien d'un couvent injustement confisqué, rentrât, comme terrain de construction, dans la possession d'un établissement religieux. D'ailleurs, dans le vieux Luxembourg on considérait les Rédemptoristes un peu comme